



Pratiques culturales en viticulture en 2010

Les viticulteurs bio adaptent leurs pratiques culturales

Avec un peu moins de 7 % des surfaces du bassin en 2010, les vignes conduites en mode bio progressent. Contraintes obligent, les pratiques diffèrent du conventionnel et sont plus diversifiées.

Les viticulteurs bio recourent davantage aux méthodes mécaniques et aux travaux en vert, l'utilisation de produits de synthèse étant impossible. Les produits fongicides utilisés en bio nécessitent des passages plus fréquents. Les surcoûts engendrés et les moindres rendements sont compensés en partie par des prix plus rémunérateurs.

L'enherbement total des parcelles est plus présent en bio

Si la pratique de l'enherbement total est deux fois plus représentée en bio, avec 13 % des surfaces totalement enherbées, qu'en conventionnel (7 %), la part des surfaces enherbées est équivalente entre les deux modes de conduite. Cela s'explique par le fait que l'enherbement

partiel des vignes bio est parfois plus difficile à maîtriser, du fait de l'absence de produits phytosanitaires disponibles pour gérer les populations adventices. L'enherbement total permet notamment de maîtriser les espèces présentes et « d'occuper le terrain ».

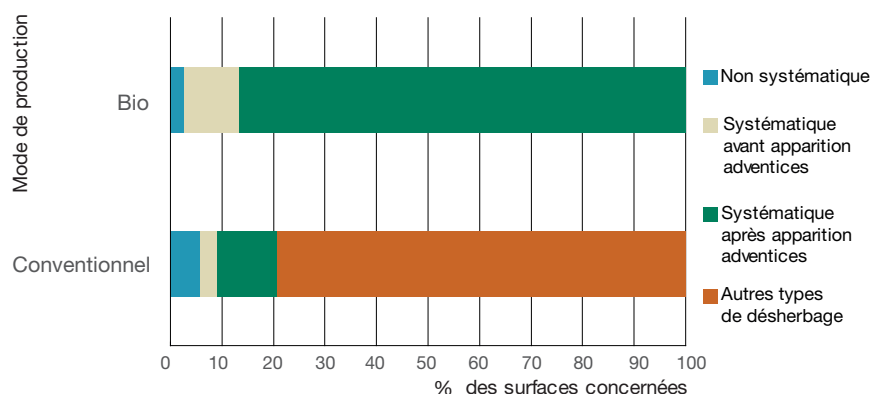
Le désherbage mécanique s'impose

Le désherbage mécanique ou thermique est systématique pour plus de 97 % des surfaces en bio, alors qu'il ne l'est que pour à peine 15 % des surfaces en conventionnel. C'est le seul moyen possible de maîtrise des adventices pour les parcelles en bio. Les viticulteurs bio anticipent aussi en passant un appareil sur plus de 10 % des surfaces avant l'apparition des adventices.

Les parcelles en bio font l'objet d'au

moins deux désherbages mécanique ou thermique par campagne. Pour plus de 80 % des surfaces en bio, un désherbage inter-cep est effectué, malgré la difficulté et la délicatesse de l'intervention. Plus de la moitié des surfaces en bio sont désherbées au moins quatre fois par campagne. En moyenne, une parcelle bio a été désherbée une à deux fois en inter-cep et trois à quatre fois en inter-rang au cours de la campagne 2010.

Prise de décision de désherbage mécanique ou thermique

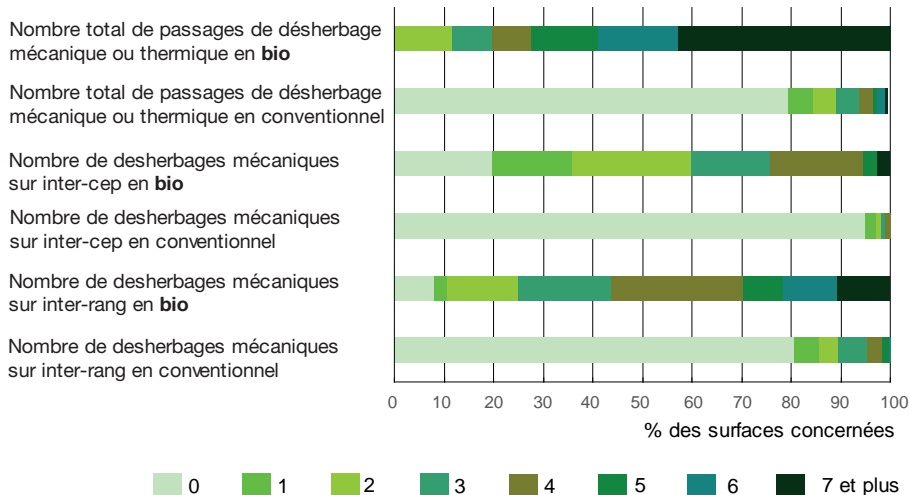


Source : Agreste, enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture 2010

En inter-rang, les outils à dents sont les plus utilisés : 68 % des surfaces ont reçu au moins un passage de cet outil et plus de la moitié en ont eu au moins trois passages. Les outils à disques sont également aussi utilisés : plus de la moitié des surfaces ont eu au moins un pas-

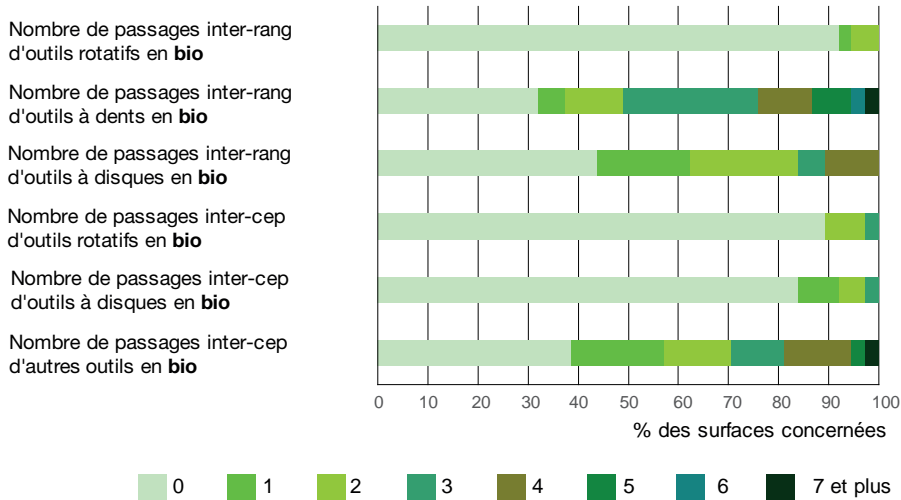
sage de ce type d'outils. Pour le désherbage inter-cep, les outils à disques et à dents servent peu (15 % et 20 %, respectivement), d'autres types d'outils plus adaptés sont utilisés pour plus de 60 % des surfaces en bio.

Fréquence des interventions de désherbage non chimique



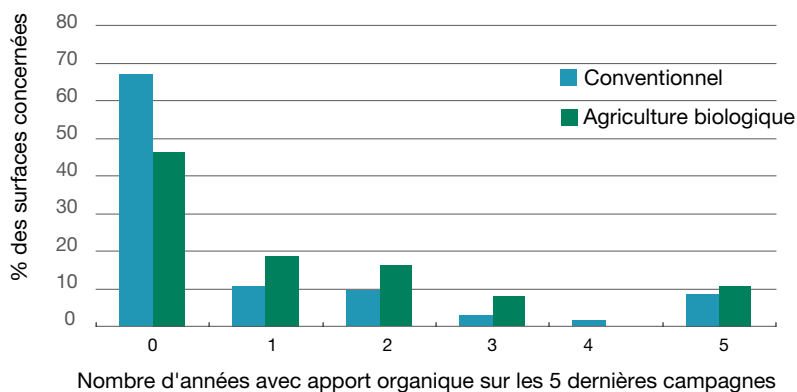
Source : Agreste, enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture 2010

Fréquence d'utilisation des outils par type



Source : Agreste, enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture 2010

Fréquence des apports de fertilisation organique selon le mode de conduite bio et conventionnel



Source : Agreste, enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture 2010

La fertilisation est uniquement organique

Une bonne moitié (54 %) des surface en bio ont reçu une fumure organique au cours des cinq dernières années, seul type de fumure autorisé par le cahier des charges bio. En conventionnel, plus des deux-tiers n'ont pas reçu de fumure organique. Des engrais verts sont épandus sur 13 % des surfaces en bio.



Des traitements fongicides plus fréquents

Lutter contre les maladies cryptogamiques sans recourir à des produits de synthèse est la principale difficulté en conduite bio. Les actions préventives sont une solution. Ainsi, les travaux en vert sont plus fréquents : l'épamprage est plus courant (+ 10 %), l'effeuillage également,

ainsi que l'éclaircissage qui diminue les rendements (25 % des surfaces en bio, 7 % en conventionnel). Le positionnement des vins bio sur des gammes de prix plus élevées amène les viticulteurs à porter une attention particulière à la qualité de leur raisin et donc à limiter leur rendement.

Les parcelles en bio reçoivent en moyenne trois traitements fongicides de plus que les parcelles en conventionnel, dont un traitement supplémentaire contre le mildiou et un de plus contre l'oïdium. En 2010, le nombre moyen de traitements fongicides a été de 14, contre 11 en conventionnel. Les produits utilisés en bio sont moins rémanents et plus lessivables que les produits utilisés en conventionnel, ce qui nécessite de passer plus fréquemment pour maîtriser ces maladies.

Zoom sur les substances fongicides en Bio

Substance active	% des surfaces 2010
Soufre micronisé	35
Cuivre	19
Cuivre de sulfate	16
Soufre sublime	13
Cuivre de l'oxyde cuivreux	11
Soufre	4
Cuivre de l'oxychlorure de cuivre	1

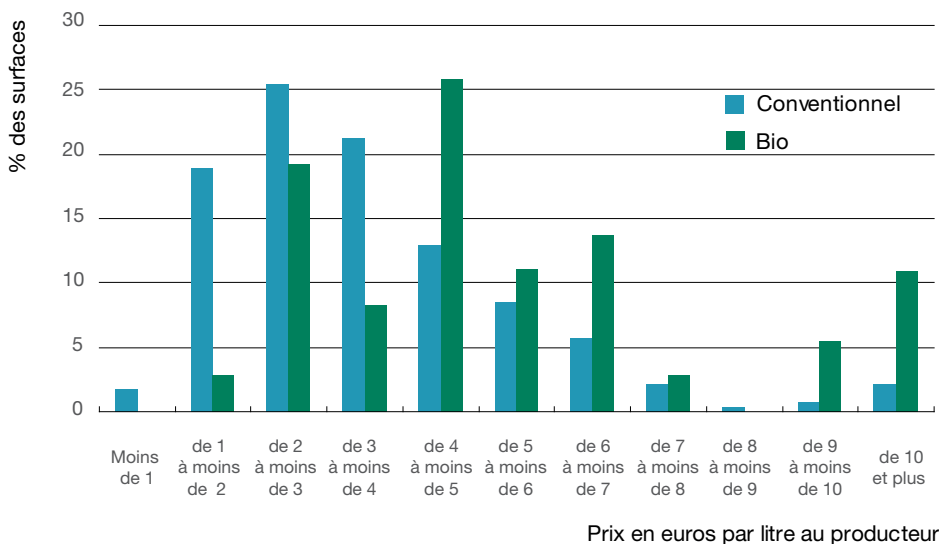
Source : Agreste, enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture 2010

Des volumes plus faibles, mais des prix plus rémunérateurs

En 2010, la récolte en bio a donné des rendements inférieurs de 25 % au conventionnel. En effet, tandis que le rendement en vin s'élève à 57 hl/ha en conventionnel, il est en moyenne de 43 hl/ha en conduite bio. En revanche, le

niveau de prix du vin est majoré lorsqu'il est conduit en bio, quel que soit son conditionnement. De plus, les jugements portés par les exploitants sur les rendements sont plus hétérogènes.

Répartition des surfaces par tranche de prix en bouteille



Source : Agreste, enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture 2010

Les vignes en bio sont essentiellement valorisées en AOP, avec 92 % des surfaces dans ce type d'appellation. Les AOP bio représentent d'ailleurs un peu plus de 6 % de l'ensemble des

surfaces viticoles. Leur présence est négligeable en IGP (0,2 % des surfaces) mais également pour les vins bio sans indication géographique (0,4 % des surfaces).

Méthodologie

Dans le but d'améliorer le suivi de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, une première enquête pratiques culturales sur la vigne a été réalisée en 2006. Depuis, le plan d'actions Écophyto 2018 adopté en 2009 a confirmé et accentué le besoin d'informations nécessaires au calcul régulier d'indicateurs de pression phytosanitaire. Pour atteindre cet objectif, ce plan prévoit la réalisation plus fréquente d'enquêtes sur les pratiques phytosanitaires. L'enquête intermédiaire sur les pratiques phytosanitaires réalisée en 2011 s'inscrit dans ce cadre.

En sus du relevé des traitements phytosanitaires appliqués, les viticulteurs ont été interrogés sur les pratiques pouvant avoir une incidence sur le rendement : fertilisation, mise en place d'un couvert végétal, gestion du sol, mise en œuvre de techniques de prophylaxie (épamprage, rognage, vendange en vert) ainsi que sur des éléments permettant de préciser le contexte propre à chaque viticulteur : perception de la pression parasitaire exercée sur la parcelle, rendement et valorisation. L'enquête s'est déroulée du 15 mai au 15 juillet 2011 et portait sur la campagne 2009-2010 débutant après la vendange 2009 et se déroulant jusqu'à la vendange 2010 incluse.

Le casier viticole informatisé (CVI) de décembre 2010 a servi de base de sondage. L'échantillon de parcelles a été stratifié selon la région viticole croisée avec les critères d'appellation du CVI (appellation d'origine protégée - AOP -, indication géographique protégée - IGP -, et sans indication géographique - sans IG -). L'échantillon comprenait 560 parcelles de vignes à raisins de cuve réparties sur deux régions administratives (Centre et Pays de la Loire) et sur quatre départements (37, 41, 44, 49). Les vignes du Cher et du Loiret ne font pas partie de l'échantillon défini par le niveau national pour le bassin Val de Loire. Ces parcelles se sont vues attribuer un coefficient de pondération en fonction de leur représentativité sur le territoire concerné. Au final, ce sont 624,85 ha qui ont fait l'objet de l'enquête représentant les 50 152 ha du bassin Val de Loire.

Les surfaces en bio et en conversion représentent sur les régions du bassin Val de Loire 6,8 % des surfaces du bassin (source : Agence Bio). L'enquête a porté sur 38 parcelles en bio, représentant 6,7 % des surfaces du bassin concerné.

Le nombre moyen de traitements représentés dans les tableaux et graphiques ne doit pas être assimilé à l'indice de fréquence de traitement (IFT) calculé par le ministère en charge de l'agriculture. L'IFT est par définition le 70^e percentile de la dose homologuée appliquée par hectare. Les doses sont comptabilisées au prorata des surfaces concernées.

Définitions

Adventice : plante poussant spontanément dans une culture et jugée indésirable dans celle-ci (désignée dans le langage courant par l'expression mauvaise herbe).

Nombre de traitements : nombre de produits utilisés et nombre de fois que chacun de ces produits est utilisé. Un produit épandu deux fois sera comptabilisé pour deux traitements, indépendamment de la dose de chaque traitement.

Nombre de passages : Nombre de fois que l'exploitant passe avec au moins un produit pour la cible en question. Un passage avec plusieurs produits est comptabilisé pour un passage.

Surfaces développées : somme des surfaces traitées à chaque passage. Une surface traitée deux fois sera comptée deux fois.

Travaux du sol : ces travaux visent à entretenir le sol dans l'inter-rang et l'inter-cep par le passage d'appareils (à disques, à dents, de type rotavator, thermique ou autre). Ces travaux sont assimilés à un désherbage mécanique.

Opérations en vert (ou travaux en vert) : elles permettent de contrôler le développement de la vigne et d'améliorer les conditions sanitaires et la qualité du raisin. Elles sont pratiquées entre le débourrement et la récolte.

Les principales opérations en vert sont :

- **ébourgeonnage** : consiste à supprimer une partie des bourgeons laissés à la taille ou des jeunes pousses qui en sont issues. On le pratique au stade phénologique du débourrement afin de déterminer la charge de raisin à conserver et de mieux la répartir.
- **épamprage** (appelé également évasivage, éjetonnage) : supprime les rameaux non fructifères du pied et du tronc et les repousses issues du porte-greffe. Cette pratique permet de simplifier la taille et de limiter les plaies de taille, de supprimer les pousses concurrentes des grappes et d'aérer la souche.
- **rognage** : supprime la partie terminale des rameaux pour limiter le développement de la vigne et permettre le passage des engins. Le rognage influe sur l'équilibre entre les grappes et le feuillage (limite la surface foliaire). Le rognage est mécanique et s'effectue le plus tardivement possible (à partir de la floraison). On pratique généralement quatre rognages par an. Il peut être manuel ou mécanique.
- **effeuillage** : enlève les feuilles situées à proximité des grappes afin d'améliorer leur état sanitaire et leur exposition au soleil.
- **vendange en vert** (appelé également éclaircissage) : en cas de récolte potentiellement élevée, cette technique consiste à éliminer les grappes excédentaires pendant l'été.

Pour en savoir plus :

Site Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr
Site de la DRAAF : www.draaf.centre.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier - 45042 Orléans CEDEX 1
Tél.: 02 38 77 40 60 - Fax : 02 38 77 40 69
Courriel : srise.draaf-centre@agriculture.gouv.fr



Directeur de la publication : F. PROJETTI
Rédacteur en chef : P. BARBÉRA
Rédacteur : G. BUISSON
Composition : SRISE Centre
Impression : SSP Toulouse
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1772-6727
Prix : 2€